

Préparation de l'intégration des dépôts de TVA dans eCDF

La plateforme eCDF a été réservée dans un premier temps aux comptes annuels mais bientôt les premières déclarations de TVA vont pouvoir être déposées dans eCDF, lançant ainsi la migration graduelle d'eTVA dans eCDF.

Phases de mise en place d'intégration du eTVA dans eCDF

- Phase 1 : Demande d'extension des accès eCDF et préparation de l'ajout des mandats de dépôt de TVA (dès à présent)
- Phase 2 : Mise à disposition des déclarations mensuelles / trimestrielles / annuelles pour 2015/2016 (à partir de janvier 2016) en parallèle dans eTVA et eCDF
- Phase 3 : Mise à disposition des états récapitulatifs 2017 dans eCDF seulement (un travail en parallèle dans eTVA n'étant pas possible pour ces dépôts)

eCDF va donc progressivement reprendre les dépôts TVA et finalement remplacer l'ancien système eTVA avec la phase 3.

Ceci signifie que les développeurs d'outils comptables TVA devront adapter jusqu'à fin 2016 au plus tard leurs outils afin de pouvoir générer les nouvelles déclarations TVA dans un format XML compatible eCDF et se faire valider leurs développements par l'équipe eCDF.

Il est recommandé que les utilisateurs eCDF actuels entreprennent déjà maintenant les réflexions et démarches nécessaires pour recevoir les droits d'utilisation pour les dépôts TVA dans eCDF-TVA, même si des déclarations de TVA ne seront accessibles dans eCDF qu'à partir de janvier 2016.

Demande des droits d'utilisation eCDF pour les dépôts TVA

En eCDF les droits d'accès doivent être demandés pour chaque domaine métier séparément.

Les sociétés disposant déjà d'un accès eCDF pour le domaine métier des comptes annuels doivent donc faire une nouvelle demande par courrier pour étendre leur accès au domaine métier de la TVA.

Le gestionnaire principal eCDF peut pour ceci se connecter en eCDF et télécharger dans le menu « Accès eCDF / Modification d'accès » un formulaire de demande d'accès déjà pré-rempli dans lequel il est suffisant d'indiquer quelques informations manquantes pour demander l'extension des droits de sa société au domaine métier de la TVA.

L'utilisation du formulaire de demande d'accès prérempli garantit que la demande est cohérente avec l'accès eCDF existant en assurant les contraintes suivantes:

Même identifiant « OU »

L'identifiant « OU » indiqué sur la nouvelle demande d'accès doit être absolument identique à celui de l'accès eCDF existant afin de lier le nouveau domaine métier à l'accès eCDF existant. Ceci est nécessaire

afin que les utilisateurs eCDF actuelles de la société puissent travailler dans leur compte eCDF aussi bien sur les comptes annuels que les déclarations de TVA.

Des certificats Luxtrust étant actuellement utilisés dans l'application eTVA avec un autre identifiant « OU » devront être remplacés pour permettre le regroupement du personnel au niveau eCDF pour tous les domaines métiers. L'identifiant « OU » d'un certificat peut être trouvé en lançant sur le site Luxtrust la fonction « Test & Print » dans le menu « Mon certificat ».

Même gestionnaire principal

Il est fortement conseillé que la société indique le même gestionnaire principal pour tous les domaines métiers eCDF. Ceci ne permet pas seulement d'éviter des problèmes lors de la création de l'accès mais facilite la gestion interne dans la société au niveau de la définition des droits d'accès des collaborateurs et au niveau de la définition des mandants et mandats.

Si le gestionnaire actuel proposé dans le formulaire pré-rempli serait à remplacer pour tous les domaines, il faut cocher sur la demande la case « Remplacement de gestionnaire principal » et les cases de tous les domaines métiers et indiquer les informations d'un nouveau gestionnaire principal sous les points 7 et 8 de la demande.

Création de mandats pour les dépôts TVA

Chaque dépôt eCDF demande l'existence d'un mandat actif pour le mandant (client) et le domaine métier choisi. Pour pouvoir déposer des déclarations TVA dans eCDF, un mandat de dépôt TVA doit être créé dans l'application de gestion des mandants et de leurs mandats (CIMAN) pour le mandant en question.

Dès que l'accès eCDF-TVA a été accordé, la société mandataire va déjà pouvoir créer ces mandats TVA.

Une fonction de copie de mandats dans CIMAN permet de créer des mandats « eCDF-TVA » sur base des mandats « eCDF-Comptes annuels » existants.

En haut de la première page CIMAN, il faut suivre le lien « Gestion des mandats » pour accéder à la deuxième page CIMAN où le lien « Copie des mandats » est disponible en haut de page.

Après avoir sélectionné comme source « eCDF-Comptes Annuels » et « Dépôt » et ensuite comme destination « eCDF – TVA » et « Dépôt », la liste des mandats « eCDF - Comptes annuels » existants est affichée. Les mandats à copier peuvent être marqués au moyen des cases à cocher et la touche « Copier » crée un mandat « eCDF-TVA » pour chaque mandant sélectionné.

Il est sous-entendu qu'une copie et donc la création d'un mandat pour un domaine métier donné ne doit se faire que s'il existe un accord correspondant entre le mandataire et le mandant.

Si pour un mandant déjà défini dans le CIMAN le numéro TVA manquerait encore dans CIMAN, veuillez contacter le helpdesk eCDF : ecdf@ctie.etat.lu